

Lorry-lès-Metz « au fil du temps »

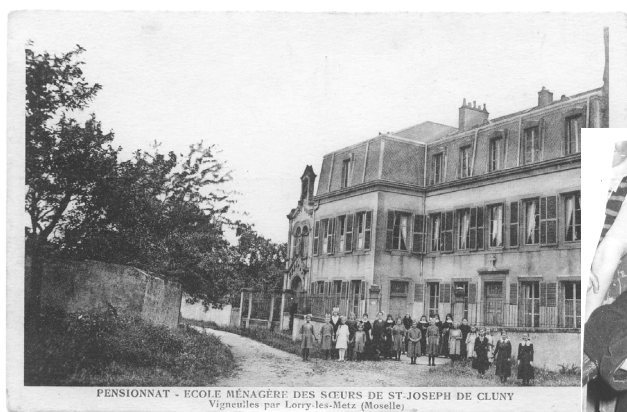
Association d'histoire



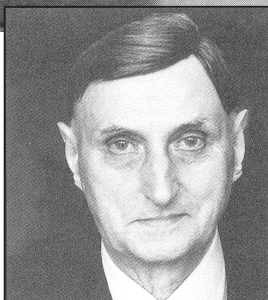
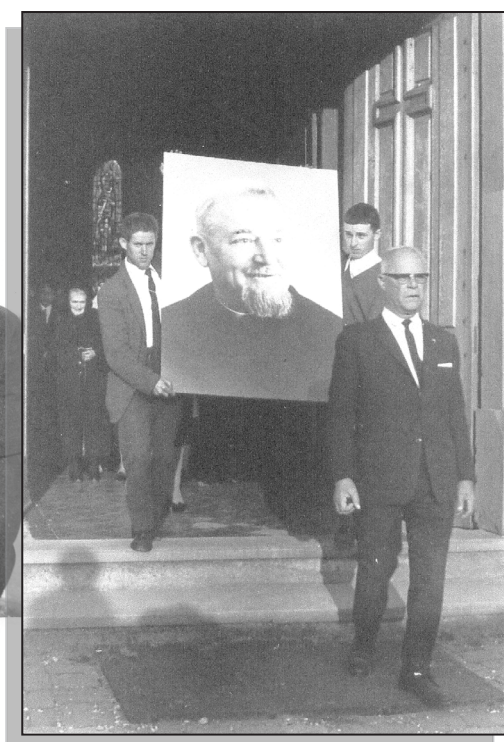
Le Bulletin n° 8

Juillet 2006

ISSN : 1777-9820



PENSIONNAT - ECOLE MÉNAGÈRE DES SŒURS DE ST-JOSEPH DE CLUNY
Vigneulles par Lorry-lès-Metz (Moselle)



HAEFFNER Charles
(1908-1984)



Éditorial

Monsieur Jean MOES nous a quittés.

Il était connu de tous, pour son amabilité, sa gentillesse, sa façon de s'arrêter pour s'entretenir un moment avec chacun dans ses promenades. Ces dispositions, si naturelles chez lui, suscitaient en retour une attitude d'égale amitié. L'église était pleine pour venir le saluer une dernière fois.

Beaucoup ont découvert alors, en écoutant les témoignages qu'ont apportés sa famille et ses amis, l'homme d'exception qu'il était. S'il ne pouvait dissimuler sa gentillesse, sa modestie masquait l'importance de son rôle social et humain et la fermeté de ses convictions, que ce soit à l'université de Metz dont il était un des pionniers, à l'Académie Nationale de Metz dont il était membre, dans sa paroisse qu'il a fait évoluer vers l'interparoissiale, ou dans la charge qui lui avait été confiée pour la cause de la béatification de Robert Schuman.

Jean MOES nous faisait l'honneur d'être membre de notre association.

Nous publions dans ce Bulletin un article sur l'histoire de Lorry et Plappeville, qu'il a rédigé en 1997.

À son épouse et à ses enfants nous présentons nos très sincères condoléances.

De nombreux événements ont marqué ce premier semestre 2006.

Nous avons tenu notre assemblée générale, qui fut l'occasion de faire entrer au comité deux de nos membres, Brigitte BERROD et Alain FAUST. Nous nous en félicitons et merci à eux. Cette AG fut aussi l'occasion d'une grande première : faire suivre nos débats d'une conférence. Pour un coup d'essai ce fut un coup de maître. Sans doute grâce à Jean Claude BERRAR. En faisant défiler ses cartes postales sur l'écran il nous a entraînés dans un reportage passionnant sur la vie à Metz au début du XX^e siècle.

Notre exposition sur Madame de THURY et Vigneulles nous a beaucoup accaparés, mais elle nous a enrichis, par les recherches qu'elle nous a amené à faire, comme par la nécessité de travailler ensemble au sein de l'association. Nous rapportons largement dans ce numéro cette belle aventure.

Nadia HOLOWACZ vient d'être nommée Consul Honoraire d'Ukraine en Lorraine. Nous lui adressons nos sincères félicitations et nous sommes fiers de la compter parmi nos membres.

La visite des ouvrages militaires de Lorry était une reprise très demandée. Elle nous a permis, cette fois, de créer un lien avec l'Association pour la Découverte de la Fortification Messine dont le but premier est la mise en valeur et l'organisation de visites du fort de Verny. Assurément la découverte du fort de Verny est à faire.

Et puis, ce besoin d'ouverture que nous manifestons nous a valu de nombreuses invitations de la part d'autres associations, rencontres toujours intéressantes, dont nous publions quelques comptes rendus.

Nous continuerons dans cette voie et le deuxième semestre 2006 sera aussi fertile pour notre culture.

Bonne lecture et bonnes vacances.

Nadia HOLOWACZ, Consul honoraire d'Ukraine pour la Lorraine

Nadia et son mari, Jean HOLOWACZ, sont membres de notre association.

Nous avons fait visiter Lorry-lès-Metz aux membres de l'association Lorraine Alsace Ukraine que Nadia préside. Ensuite nous avons rencontré des représentants de la communauté ukrainienne, lors de concerts et tout récemment lors de la conférence sur le camp de Ban-Saint-Jean.

De ces contacts sont nées une belle amitié et beaucoup d'admiration pour Nadia, ses engagements, son dynamisme au service des autres, son élégance et son sourire.

Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre que Madame HOLOWACZ ait été promue Consul honoraire d'Ukraine en Lorraine. C'est avec beaucoup de plaisir que notre président a assisté à la cérémonie officielle à la mairie de Metz, à laquelle nous avons eu l'honneur d'être invités.

L'ambassadeur d'Ukraine en France, *onsieur Yuriy SERGEYEV, qui présidait la cérémonie, a souligné combien les qualités personnelles de madame HOLOWACZ sont des atouts très appréciés au cœur des relations culturelles, humanitaires et économiques qui se sont établies et se développent, entre l'Ukraine et la Lorraine. Les personnalités éminentes de la communauté ukrainienne, les présidents du conseil régional, du conseil général, de la CA2M, le maire de Metz et le maire de Lorry-lès-Metz ont adressé leurs félicitations et leurs encouragements au nouveau consul.

Pour notre association, c'est un grand honneur de compter parmi ses membres le consul honoraire d'Ukraine en Lorraine et c'est une grande joie aussi, pour tous, que ce consul soit Nadia HOLOWACZ. Nous lui renouvelons toutes nos félicitations et toute notre amitié.



Dans les salons de l'hôtel de ville à Metz, de gauche à droite : Nadia HOLOWACZ, Yuriy SERGEYEV ambassadeur d'Ukraine en France, docteur KHALIFÉ KALIFÉ représentant le maire de Metz, monsieur Evhen PERELYGIN représentant de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Samedi 13 mai 2006, l'Office National des Anciens Combattants et Renaissance du Vieux Metz, ont organisé un colloque sur :

Les centres d'internement et d'interrogatoires 1940-1945 (Moselle et Gau Westmark).

Nous reproduisons ici le résumé de la quatrième intervention

LE CAMP DU BAN SAINT-JEAN (Commune de Deting – Canton de Boulay)

LE DRAME UKRAINIEN EN FRANCE

Par Gabriel BECKER, professeur agrégé d'allemand

Construit entre 1934 et 1936 comme camp de sûreté pour les militaires de la Ligne Maginot toute proche, ce camp se transforme en immense jardin de roses que le président Lebrun en personne viendra visiter le 9 août 1939. Après la drôle de guerre et l'annexion de la Moselle au Reich, le camp sera pendant quelques mois un lieu de détention pour les prisonniers militaires français.

Avec l'opération Barbarossa, il devient une annexe du Stalag XII F dont le siège était à Forbach. L'extermination des sous-hommes slaves étant programmée, les nazis décident de les user au préalable dans les mines de fer et de charbon de Moselle. Ils arrivent en gare de Boulay dans des wagons à bestiaux après un voyage interminable dans un état de délabrement physique pitoyable. Spectacle de désolation souvent évoqué par les témoins : ces cortèges de morts-vivants ralliant à pied le camp du Ban Saint-Jean qui verra transiter de 1941 à 1944 quelque 300 000 prisonniers soviétiques, Ukrainiens pour une écrasante majorité. Mais les conditions d'acheminement, la pénibilité du travail et l'absence de nourriture vont entraîner une mortalité très élevée.

Des survivants et la communauté ukrainienne de l'Est de la France vont alerter l'opinion publique en novembre 1945. Et en présence des autorités civiles et militaires, françaises et soviétiques, on procède à l'ouverture du charnier et les quatre quotidiens régionaux de l'époque répercutent à l'unisson la présence de plus de 20 000 victimes dans les 204 fosses communes.

La communauté ukrainienne s'efforce à mettre en place un cimetière décent pourvue d'une belle stèle. La Guerre Froide aidant, les autorités soviétiques ignorent totalement ce site. Mais le succès grandissant des fêtes commémoratives ukrainiennes organisées par les seuls Ukrainiens va finir par indisposer Moscou qui va obtenir en 1979 et 1980 l'exhumation des victimes vers une nécropole soviétique commune à Noyers-Saint-Martin. On exhume officiellement 2879 corps. Une polémique s'installe au sujet du nombre exact des victimes. Le site est abandonné, la nature reprend le dessus. L'oubli tisse sa toile.

En automne 2000, la population locale apprend par la presse l'imminence d'une implantation industrielle sur le site. Protestation massive et arrêt du projet sur intervention de JP. Masseret, alors secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Gabriel Becker veut en savoir davantage sur toute cette sombre histoire : il recherche les anciens témoins, poursuit ses investigations dans les archives et recueille assez de preuves pour lui permettre d'affirmer que le Ban Saint-Jean est le plus grand mouloir nazi de France. Il publie deux ouvrages sur le sujet. En 2004, fondation de l'AFU, association franco-ukrainienne pour la réhabilitation du cimetière du Ban Saint-Jean (Président d'honneur : Dr. Julien Schwartz). L'érection d'une stèle a été officiellement promise pour 2005, et l'AFU poursuit les démarches pour que l'on passe des promesses aux actes...

Deux villages du pays messin

Lorry-lès-Metz et Plappeville

Par Jean MOES – avril 1997

Nous reproduisons ici un article que notre ami Jean MOES a écrit à l'occasion d'une rencontre interparoissiale en 1997. Nous avons voulu évoquer ainsi dans notre Bulletin le souvenir de cet homme d'exception, qui nous faisait l'honneur d'être membre de notre association.
Nous adressons nos remerciements à Madame MOES qui nous autorise cette publication.

Lorry-lès-Metz et Plappeville ont un passé ancien dont la mémoire, obscurément conservée, contribue à façonner l'âme des hommes et des choses. Le premier nom de Plappeville, Papoli Villa, désigne des origines romaines. Première mention est faite de Lorry-lès-Metz en 945, sous le nom de Lauriacum. Les deux villages font partie du pays messin, qui ne correspond pas seulement à une réalité géographique, mais définissait depuis le haut Moyen Âge, une entité politique. Le pays messin a été, jusqu'au XIII^e siècle, terre d'Église, terre marquée par l'autorité de l'évêque, mais aussi par la foi chrétienne. Ce qui explique que la vie religieuse ait occupé une place importante dans l'existence des Lorriots et des Plappevillois. Les lieux de culte ont toujours été nombreux, dédiés à la Vierge Marie, à sainte Brigide, à saint Vincent, à saint Clément. Il y a toujours eu dans nos villages des communautés religieuses et il y en a encore. Les croix au bord des chemins sont également des signes de la foi de nos ancêtres.

Vie collective marquée par la foi ne signifie pas nécessairement vie paisible. Lorry-lès-Metz et Plappeville ont épousé, au cours des âges, le destin mouvementé de Metz. D'abord ville épiscopale jusqu'au XIII^e siècle, ensuite république et ville libre d'Empire, la capitale du pays messin est devenue française avec tout le pays alentour au XVI^e siècle. Lorry-lès-Metz et Plappeville sont alors restées françaises jusqu'à nos jours, si l'on excepte les périodes allemandes de 1870 à 1918 et de 1940 à 1944. Leur position stratégique fait que les deux villages ont été investis, pillés, parfois détruits par les assaillants les plus divers, Messins, Barrisiens, Lorrains, Luxembourgeois, Français, Croates de l'armée impériale pendant la guerre de Trente Ans,

Cosaques russes, Allemands, etc. S'ils ont été relativement épargnés pendant la Première Guerre mondiale, ils ont cruellement souffert de l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre et des combats de la Libération de septembre à novembre 1944.

Lorry-lès-Metz et Plappeville ont un passé rural. Nos ancêtres ont travaillé la terre, surtout la vigne. Les vrais agriculteurs n'ont jamais été très nombreux et sont d'origine relativement récente. À Lorry-lès-Metz, la forêt a tenu une place importante à côté de la vigne (37 % de la superficie communale XVIII^e siècle) et le village a eu le statut de commune forestière jusqu'en 1894. C'est en 1877 qu'est apparu le phylloxéra, cause primordiale du déclin de la vigne, remplacée bientôt par les fraises et les vergers. Comme beaucoup de villages d'autrefois, les nôtres vivaient en quasi autarcie. Les habitants buvaient le vin de leurs vignes et cuisaient eux-mêmes leur pain avec la farine moulue dans les nombreux moulins du cru. Tous les artisans et commerçants dont le village a besoin étaient présents.

Ce passé est désormais en partie révolu. L'urbanisation a bouleversé les modes de vie ruraux ; les moyens modernes de communication, en particulier l'automobile, ont rompu l'ancienne autarcie. La télévision a fait le reste. La majorité des habitants sont des citoyens qui, tout en continuant à travailler en ville, sont venus s'établir dans nos côtes pour y trouver le calme et l'air pur. Autour des vieux villages, sur d'anciennes terres cultivées, se sont construits des quartiers neufs dont les occupants ignorent souvent les vieilles traditions rurales. Parmi les occupants d'origine, dont les noms remontent parfois au Moyen Âge, rares sont ceux qui vivent encore de leurs terres. Les vignes sont devenues une curiosité. Le type

de l'ouvrier qui travaille en usine de jour et cultive quelques champs le soir ou les jours chômés tend à disparaître : les friches sont nombreuses autour de nos villages, destinées à fournir tôt ou tard de nouveaux lotissements pour de nouveaux citadins en mal de campagne. Presque plus personne ne travaille au village, où les possibilités d'emplois sont des plus réduites. Les jeunes vont faire leurs études en ville et partent exercer leurs compétences un peu partout dans l'Hexagone, voire à l'étranger. Les commerçants et les artisans ont pratiquement disparu. Les paroisses existent encore, mais elles sont associées, dans le cadre de l'interparoissiale, à des paroisses suburbaines. Il n'y a plus qu'un seul curé pour les deux paroisses. Il n'est plus, comme autrefois, le vrai maître du village. Une partie importante des habitants, devenus incroyants, malcroyants ou indifférents, voire affiliés à des sectes, échappent à son influence. La pratique dominicale diminue comme partout ailleurs et tourne autour de 10 %. Les fêtes au village ont perdu leur importance. Les jeunes vont se distraire ailleurs. On va au cinéma, au concert, au théâtre en ville. Les grandes réunions sportives se font au stade Saint-Symphorien ou au palais des Sports. Même la présence militaire se fait discrète. La menace ne venant plus d'outre-Rhin, Metz n'est plus une place forte frontalière et les forts qui dominent nos villages sont désaffectés les uns après les autres.

Est-ce à dire que nos villages sont devenus de simples communes dortoirs et qu'ils ont perdu leur âme ? La réponse ne peut être que nuancée. Le passé a laissé des traces et il tend parfois à revivre. Le cadre naturel a peu changé et il est toujours aussi beau. Le paysage n'a pas été défiguré par de grands immeubles ni par des établissements industriels (les rares qui existent sont bien cachés). Malgré les quartiers nouveaux, il reste les vieux villages avec leurs habitations caractéristiques de l'architecture du pays messin et avec leurs splendides maisons de maître, surtout à Plappeville et à Vigneulles. Rares sont, parmi les habitants, même parmi les plus récents, ceux qui n'entretiennent pas au moins quelques arpents de terre, un jardin, une pelouse avec des fleurs. Nos villages sont restés, du point de vue démographique, suffisamment modestes pour que la coupure entre anciens et nouveaux venus ne soit pas radicale. On se réunit à l'église le dimanche, les enfants de tous les milieux et de tous les quartiers fréquentent la même école primaire, où se rencontrent également les parents, qui se retrouvent parfois dans les nombreuses associations sportives, culturelles, patriotiques et autres. Les associations culturelles sont

florissantes. On chante beaucoup dans nos villages, dans des chorales religieuses ou laïques. Les artisans d'autrefois ont été remplacés par des artistes : Plappeville est plutôt orienté vers le théâtre et les arts plastiques, Lorry-lès-Metz, vers la musique, grâce à toute une colonie de musiciens. Des concerts sont organisés périodiquement. L'orgue restauré constitue un atout supplémentaire et bénéficie du soutien de l'association des Amis de l'Orgue de Lorry. Les habitants, anciens et nouveaux, soucieux de conserver un patrimoine dont ils réalisent de mieux en mieux la richesse, s'efforcent de faire revivre les coutumes et les fêtes d'antan. À Plappeville on ressuscite la fête des vignerons et l'on tente de restaurer la vigne. À Lorry-lès-Metz on essaie de rétablir la fête patronale. Notre-Dame-du-Gros-Chêne a depuis quelques décennies une chapelle neuve que les habitants ont construite de leurs propres mains. On y a organisé des kermesses jusqu'il y a peu d'années ; on y célèbre encore la Nativité de la Vierge, à la fin de l'été, par une messe fréquentée et suivie d'un goûter. Ces exemples montrent que, comme autrefois, le religieux et le profane restent liés. En effet, même si elle ne rythme plus la vie quotidienne, la vie religieuse n'est pas morte. Les églises sont encore bien remplies le dimanche. Si le prêtre, accaparé par les multiples tâches qui lui incombent, est un peu moins présent, les laïcs sont moins passifs et s'impliquent davantage dans la vie paroissiale. Nous en aurons des exemples tout à l'heure. Certains regrettent l'esprit paroissial d'autrefois. Il n'a pourtant pas disparu, mais il risque moins de se transformer en esprit de clocher, grâce à l'interparoissiale, qui est signe d'ouverture sur les voisins et sur l'Église universelle et dont notre présence ici manifeste la réalité.

Nos villages ont donc une âme, mais elle est plus complexe qu'aux jours anciens. Ils sont à la fois enracinés dans le passé, dont ils s'efforcent d'assurer la continuité avec plus ou moins de bonheur, et installés dans le présent, qui leur apporte la modernité. Nous ne sommes plus des ruraux, mais ne sommes pas davantage devenus d'authentiques citadins. Nous sommes, pour employer un terme un peu barbare, des « rurbains », c'est-à-dire des ruraux à mentalité urbaine et des urbains avec des restes de mentalité rurale. Cette dualité peut être inconfortable, mais elle est également source d'équilibre. Elle constitue en tout cas notre spécificité.

Lorry lès Metz, 11 avril 1997.

Madame de THURY et Vigneulles

Grand merci aux gens de La Maisnie qui nous ont si bien accueillis.

A l'inauguration, le 11 mars 2006



En présence des présidents d'associations,
de nos élus, député et maire,
des notabilités et des gens du lieu,



nous avons eu le grand plaisir d'accueillir
le père Roger MORITZ
de la Société des missions africaines (SMA)



qui accompagnait trois anciens du noviciat,
de gauche à droite :



Frère Albert WEBER, à Vigneulles de 1947 à 1950,
Frère Jean Paul BAUMANN, à Vigneulles de 1954 à
1956,
Frère Léon WIDLOECHER, à Vigneulles de 1962 à
1964.

L'exposition

Cette exposition nous a demandé beaucoup de travail, mais nous avons reçu l'aide généreuse des institutions religieuses que nous avons sollicitées. De nombreux documents inclus sur les panneaux et différentes pièces présentées dans les vitrines, nous ont été aimablement confiés par des particuliers pour la circonstance. Les 19 grilles supportant les panneaux ont été prêtées par la ville de Metz via la mairie de Lorry-lès-Metz. Les vitrines ont été mises à notre disposition par le Mouvement Culturel du Ban-Saint-Martin. Que chacun trouve ici l'expression de notre gratitude.

L'exposition nous a permis de présenter une étude très documentée, répartie en six grands thèmes : le contexte historique, Madame de THURY, les Sœurs de Peltre et leur présence à Vigneulles, les Sœurs de Cluny et la maison des Sœurs, la Société des Missions Africaines et le noviciat des Frères et enfin l'évolution des deux maisons après le départ des congrégations.

Nous avons compté, en neuf jours, quelque 370 à 380 visiteurs, parmi lesquels, des religieuses de la Providence de Saint-André de Peltre, de nombreuses anciennes élèves du cours ménager ou du cours commercial des Sœurs de Cluny, des habitants de Lorry-lès-Metz et de Vigneulles, mais aussi de nombreuses personnes avisées qui nous ont fait part de leurs remarques, nous ont apporté des précisions ou des informations nouvelles. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi présenter dans ce *Bulletin* quelques compléments intéressants.

Il nous faut remercier en premier les sœurs de Peltre pour le courrier qu'elles nous ont adressé dès la parution de notre *Bulletin* n° 7. Nous avons bien noté, que leur congrégation fut fondée à Hottviller en Moselle par l'abbé GAPP, prêtre français tout comme les sœurs qui l'ont accompagné. Si, sous Napoléon 1^{er}, la congrégation a essaimé dans le Palatinat, c'était dans un département français de l'Empire. Après 1815 et la chute de l'Empire, quand les frontières de la France se retirent d'au-delà du Rhin, les Sœurs reviennent elles aussi. Dans le *Bulletin* n° 7, nous avons voulu mentionner que les Allemands, en 1870, « s'étaient souvenus de leur passage dans le Palatinat », et c'est assurément par abus de langage que nous avons écrit qu'ils « s'étaient souvenus de leurs origines germaniques ». Nous avons pris soin de ne pas

faire apparaître cette fâcheuse interprétation sur nos panneaux d'exposition, et nous demandons aux sœurs d'accepter nos excuses pour le *Bulletin*.

Les relations que nous avons établies avec les Pères de Missions Africaines sont tout à fait sympathiques. On peut dire que la SMA a participé à notre exposition, spontanément et efficacement. Nous venons encore de recevoir un courrier dans lequel, toujours avec la même gentillesse, le Père GUILLAUME nous transmet le résultat de ses recherches après l'exposition. Ainsi nous apprenons que le Père REYSER, dont de nombreux visiteurs nous ont demandé des nouvelles, a officiellement quitté la SMA pour le diocèse de Metz en 1977. Mais il était resté très lié à la SMA et c'est le Père Jean Marie GUILLAUME lui-même, qui a célébré son enterrement et prononcé l'homélie après son décès le 28 août 2000.

Quant au Frère Richard FRANCK de Montigny, novice à Vigneulles en 1960, il a été dispensé de son serment en 1963 et admis au séminaire pour vocations d'ainés à Faverney en Haute Saône pour le compte du diocèse de Metz. La SMA a ensuite perdu sa trace.

Le Père GUILLAUME nous transmet aussi un *Journal* tenu par le Père Victor HOLLENDER alors qu'il était supérieur du noviciat de Vigneulles pendant l'occupation allemande de mars 1941 à août 1941. On y découvre un homme qui défend âprement sa maison contre le pillage de l'occupant. Accessoirement ce document renseigne sur l'organisation matérielle du noviciat, avec ses 3 vaches, ses 10 poules, ses lapins, véritable ferme qui permettait de subvenir aux besoins propres et d'alimenter un petit commerce avec les gens du pays. Le Père HOLLENDER, trop retors avec l'occupant, est expulsé en août 1941. Mais les motifs de son expulsion, ouvertement destinés à permettre le pillage du cheptel du noviciat, semblent gêner l'administration allemande. Quinze jours après son départ, la *Gestapo-Amt* de Metz demande au Père HOLLENDER « de revenir à Vigneulles en qualité de supérieur comme avant, pour reprendre la maison en main ». Le Père refuse invoquant les « agissements mensongers du Ortsbauernführer et la manière peu cavalière qu'il a utilisée pour me faire déguerpir ».

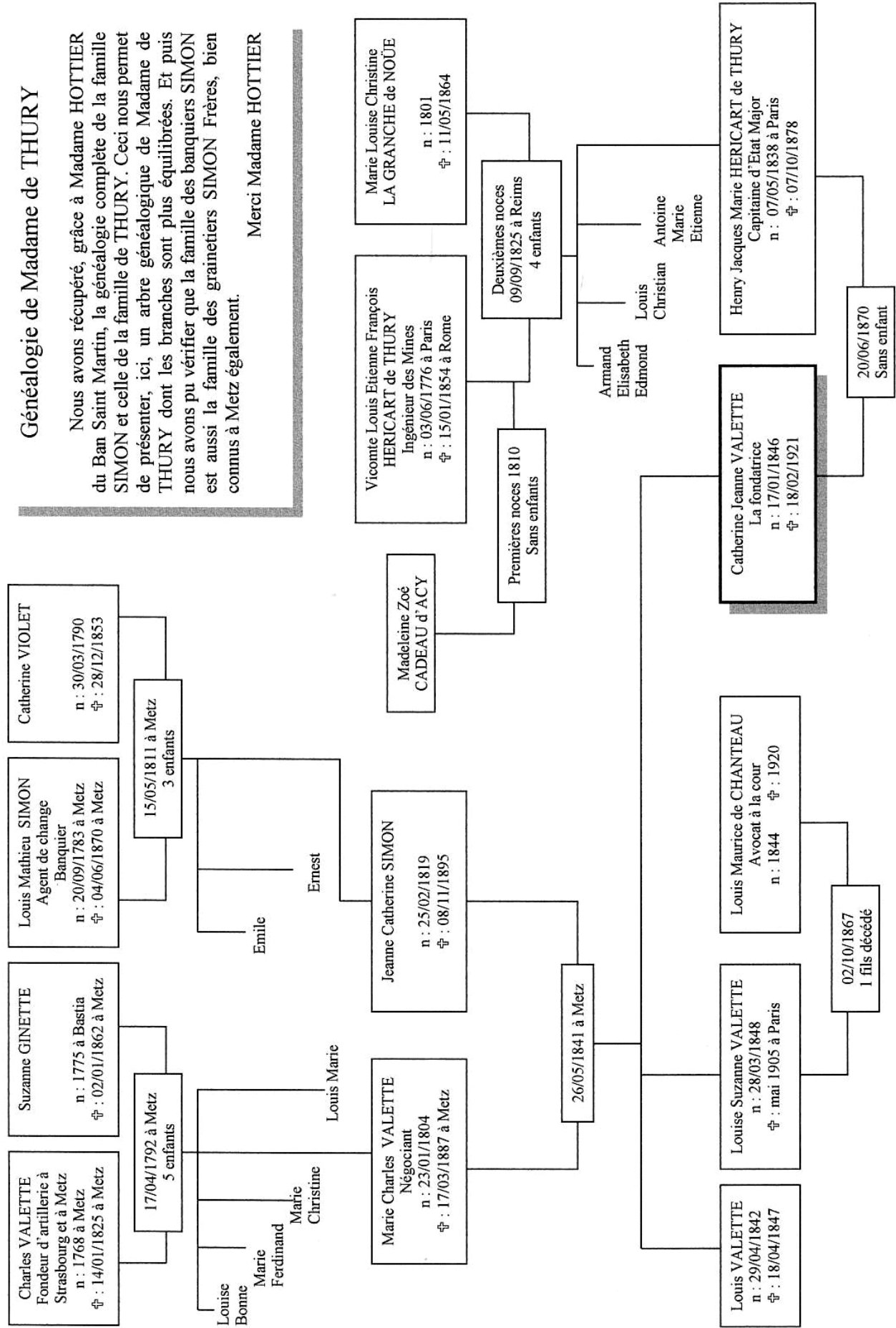
Le Père HOLLENDER, avant la guerre, avait été économe et directeur spirituel à Vigneulles, il a eu aussi en charge la revue *La Croix sous les Palmiers* de 1934 à 1938.

Merci encore Père GUILLAUME.

Généalogie de Madame de THURY

Nous avons récupéré, grâce à Madame HOTTIER du Ban Saint Martin, la généalogie complète de la famille SIMON et celle de la famille de THURY. Ceci nous permet de présenter, ici, un arbre généalogique de Madame de THURY dont les branches sont plus équilibrées. Et puis nous avons pu vérifier que la famille des banquiers SIMON est aussi la famille des grainetiers SIMON Frères, bien connus à Metz également.

Merci Madame HOTTIER



Visite fort intéressante aussi que celle de madame FABIEN de Nancy. Elle nous a apporté les portraits de Charles VALETTE et son épouse Suzanne GINETTE, les grands-parents de madame de THURY, grands-parents aussi de Marie-Louise VALETTE, cousine de madame de THURY.

Marie-Louise VALETTE et son mari Charles SUBY, maire de Jussy, sont les arrière-grands-parents de Madame Odile FABIEN.

Merci Madame FABIEN.



Charles VALETTE fondateur
né à Metz en 1768
décédé à Metz le 14 janvier 1825.

Suzanne GINETTE
née à Bastia en 1775
décédée à Metz le 2 janvier 1862.

mariés le 17 avril 1792. Ils sont les ascendants communs de
madame Catherine Jeanne VALETTE (1846-1921)
épouse de Henry Jacques Marie HERICART de THURY
et de madame Jacques FABIEN,
photographiée ci-dessous lors de l'exposition sur madame de THURY
à Vigneulles, du 11 au 19 mars 2006.



Et puis, en sortant un peu de l'exposition, mais sans quitter La Maisnie, quelques curiosités.



Sur le bâtiment de la forge
se trouve ce chien-assis qui surmonte une sculpture en bas-relief.

Et sur cette sculpture une date : « 1191 ».
Ce qui paraît bien ancien !



Mais certains prétendent
qu'après un remaniement
de façade consécutif à un incendie,
la sculpture aurait été remise
à l'envers

et qu'elle ne daterait en fait
que de 1611.

Où est la vérité ?



JACQUE

COUT

SEIGN^R

DE LORY

1766

JEAN
ALIZE

SON

VIGNERON

Autre pierre trouvée dans le parc de La Maisnie.

Elle servait à fermer l'orifice d'un puits, à l'emplacement de la maison qui a disparu, à l'angle sud du parc. Cet emploi n'est certainement pas l'usage auquel cette pierre était destinée. On remarque d'ailleurs qu'elle a été moulurée sur trois côtés pour la transformer en couvercle qui s'ajuste à l'ouverture du puits.

Quelle était sa destination première ?

Elle garde sa part de mystère,

mais ce qui est certain c'est qu'en 1766 le Seigneur de Lorry est Jacques COUET, que Lorry était alors un village de vignerons, et que le nom ALIZE est bien de Lorry.

Histoire d'une carte postale qui nous amène devant La Maisnie et, là encore, à ce patronyme d'ALIZÉ.



*Photo prise rue des Lavandières,
devant la porte de La Maisnie*

Une bonne vieille
de 95 ans du Pays Messin

Nels. Metz. Série 105 N° 101

Samedi 24 Décembre 1904

Lorraine

Vigneulles-Lorry. — Nécrologie. — La bonne vieille du pays messin qui a eu récemment les honneurs de la carte illustrée et dont nous avons admiré la vénérable tête à toutes les vitrines, Mme Anne Alizé, née Cointin, est morte mardi à Vigneulles, dans sa 99^e année.

Le Messin

Samedi 24 décembre 1904

Lorraine

Vigneulles-Lorry. — *Nécrologie* — La bonne vieille du pays messin qui a eu récemment les honneurs de la carte illustrée et dont nous avons admiré la vénérable tête à toutes les vitrines, Mme Anne Alizé, née Cointin, est morte mardi à Vigneulles, dans sa 99^e année.

Le Messin

Paysans et seigneurs

du XIII^e au XVII^e siècle

Le 12 mai 2006 à Moulins-lès-Metz, le professeur Jean COUDERT, historien de l'université de Nancy, invité par le Mouvement culturel du Ban-Saint-Martin, est venu parler de la condition paysanne dans les villages du Saint Quentin du XIII^e au XVII^e siècle. Nous présentons ci-dessous un résumé de cette conférence, puis nous publions quelques éléments de l'histoire de Lorry-lès-Metz se rapportant au même sujet.

La seigneurie

Dans la période étudiée, la seigneurie, en tant que « terre » représente le pouvoir.

Souvent plusieurs seigneurs se partagent une même seigneurie.

Pour les villages du Saint-Quentin, plus on se rapproche de la Moselle et de la ville de Metz, plus la seigneurie est partagée, les seigneurs appartenant aux grandes familles de la cité.

Les hommes

Le « sujet » travaille sur les terres du seigneur, les terres « réservées ». Il est redevable au seigneur qui, lui, possède et dispose des redevances.

L'homme d'alleu est un sujet qui, petit à petit, a acquis une petite propriété. Mais il doit toujours des services au seigneur.

L'homme libre peut éventuellement quitter la seigneurie, mais là encore, sous certaines conditions (délais, traitement du bétail, restriction du droit de circuler dans la seigneurie...).

Le seigneur est maître sur ses terres. Il exerce le pouvoir, parfois en concertation avec ses agents seigneuriaux. Il préside les plaids annaux qui sont réunis trois fois par an. Doivent y participer les hommes qui détiennent une terre. Y sont convoqués aussi les veuves ou les orphelins de propriétaires décédés. Les plaids annaux servent à la transmission orale des règles, au paiement des redevances.

Souvent le seigneur n'habite pas sur ses terres, il peut d'ailleurs être seigneur en plusieurs lieux. Il lui est donc nécessaire de disposer sur place d'agents seigneuriaux. Les échevins sont nommés à vie par le seigneur. Les maire, doyen, garde,

coursier, sont élus pour un an. Ils sont sollicités selon des règles qui varient d'un lieu à l'autre, mais ils sont toujours choisis sur place. Le seigneur a tout intérêt à ce que leur autorité soit spontanément acceptée. S'ils bénéficient de certains avantages, les agents seigneuriaux sont aussi personnellement responsables de l'exécution de leurs charges, d'où un manque d'enthousiasme à se faire élire et donc des règles parfois contraignantes (règle de la plus vieille terre, ou terre qui n'a pas fourni d'agent seigneurial depuis le plus de temps).

La terre

Le paysan tient une terre de son seigneur (tenure). L'exploitation de la terre fait l'objet d'une réglementation (assolement triennal, début des moissons, début des vendanges, etc.). Les troupeaux sont confiés au berger communal (*herde communale*).

Le travail des terres seigneuriales et terres réservées donne lieu à l'établissement des corvées. Le corvéable bénéficie de garanties, il doit être nourri et, quand il ne l'est pas, il peut suspendre son travail. Les femmes disposent du temps nécessaire à l'allaitement de leurs enfants, au retournement des fromages et à la traite des vaches. Le maire et les échevins sont chargés de la surveillance des corvées et responsables de la bonne exécution du travail.

Le pouvoir

Le seigneur exerce :

- un pouvoir économique (taxes, poids et mesures, chemins, etc.),
- un pouvoir politique (militaire),

— un pouvoir fiscal (four banal, pressoir banal, dont l'usage est obligatoire et taxé, banvin ou quantité de vin que le sujet est tenu d'acheter au seigneur),

— un pouvoir de justice.

La justice est orale, l'échevin recueille les avis, consulte et rend sa sentence.

Conclusion

L'organisation sociale de cette période se fonde sur la possession de la terre. Ce régime a prévalu pendant près de dix siècles, il est celui de nos ancêtres. Même s'il a donné lieu à certains excès, l'historien montre qu'il ne s'agit pas seulement d'un système archaïque et inhumain.

Regard sur Lorry-lès-Metz

La seigneurie de Lorry, du XIII^e au XVII^e siècle, appartient à des laïcs. Elle est le plus souvent partagée, parfois au sein d'une même famille. Ainsi au XIII^e siècle, la famille de Laitre possède toute la seigneurie, puis c'est la famille BAUDOCHE au XV^e et XVI^e siècle, et la famille COUET à la fin du XVII^e siècle.

Paul PANCRE, dans son livre *LORRY-LÈS-METZ village du Pays Messin*, donne, pages 16 à 19, la liste des seigneurs de Lorry.

La Maison Forte, qui a été démolie en 1946, a servi de maison seigneuriale. Elle se trouvait au fond de l'actuelle ruelle de la Forte-Maison. Il en est fait mention dans plusieurs documents à partir du XV^e siècle.



La Maison des Plaids Annaux est sans doute la plus ancienne maison de Lorry-lès-Metz encore habitée. Elle conserve une cheminée armoriée



datée de 1551 et un escalier à vis portant la date de 1582. Les différents aménagements effectués sur la façade et les abords de la maison en ont sérieusement banalisé l'aspect.

La Maison des Plaids Annaux n'est pas le seul lieu où ces assemblées se réunissaient, la place devant l'église ou la Forte Maison les ont accueillies aussi.

Droits seigneuriaux à Lorry-lès-Metz, en 1681

La terre et la seigneurie de Lorry, dont dépend une partie du village de Vigneulles consiste en :

Toutes justices, haute, moyenne et basse, et tous droits et privilèges qui y sont communément attribués tels :

- *Prison criminelle, signe patibulaire, poteau, carcan, lever de corps morts, crier la fête, pendre enseigne aux tavernes, hostellerie et cabarets, faire et ériger colombiers, pressoirs, moulins, étangs, huileries, chaux-fours et autres usines.*
- *Droit de chasse, glandée s'il échoit et troupeau à part, biens vaquants, aubaines, amendes, épaves et confiscations, et autres droits seigneuriaux et fonciers ci-après spécifiés.*
- *Droit de tenir les Plaids annaux au dit Lorry soit dans la place publique au devant de l'église du dit lieu, soit dans la maison seigneuriale ou autres des dits Seigneurs et Dames, et ce trois fois par chacun an, c'est à savoir :*
 - *le lendemain de la création du Maire*
 - *le lundi d'après les « Petits Rois »*
 - *le lendemain de Quasimodo.*
- *Trois autres convocations de tous temps accoutumées appelées « Clamouses » :*
 - *La première, le lundi d'après la saint Martin*

- les deux et troisième, les huitaines suivantes
- pour tirer paiement des cens et droitures qui échoient au dit jour de saint Martin.
- Droit de créer et renouveler annuellement un Maire et autres officiers :
 - que chaque Maire en son année doit et paye le jour de la fête de saint Etienne lendemain de Noël, un droit appelé « la Flesche » se montant à six francs huit gros messin
 - un autre droit appelé « la grande et la petite Cour » se montant à un franc huit gros messin.
- Chaque portérien et habitant hors et excepté le Maire, les échevins, le greffier et le doyen ensemble, les veuves qui n'ont point d'enfants mâles, nous doivent chaque année, un denier le lendemain de Quasimodo.
- Droit de rouage dû par les charretiers qui viennent charger du vin.
- Droit de mettre les bans et de vendanger un jour avant les habitants et les portériens.
- Droit d'entrée (10 francs de Metz) dû par chaque étranger venant s'établir.
- Tous les habitants doivent annuellement chacun « une poule » le jour du Dimanche Gras, hors et excepté les Maire et Gens de justice, un forestier, une sage-femme, et ceux dont les femmes sont pour lors en couche.
- Droit de lever la grosse dîme et ancienne :
 - au vingt et unième pour les vins
 - l'onzième au grain.
- Plusieurs cens fonciers et droitures seigneuriales tant en vin, qu'en deniers et en chapons, à savoir :
 - Cens et droitures en vin payables au cours des vendanges
 - Des deniers appelés deniers d'assise payables annuellement par divers particuliers portériens, le lendemain de Noël, sous peine de cinq gros d'amende, entre les mains du Maire qui est obligé de les lever et d'en rendre compte.
 - Cens et droitures en deniers payables au seigneurs ou à ses receveurs le jour de Saint Martin d'hiver, ou pour tout délai dans les jours des trois clamouses qui se font incessamment après le dit jour de Saint-Martin, sous peine de cinq gros d'amende, sur les manoirs et héritages.
 - Cens et droitures en chapons payables sous même peine le lendemain de Noël vingt six décembre.

Élection du maire de justice 9 octobre 1684

Les Seigneurs et Dames, hauts justiciers de Lorry devant Metz, ayant accordé à Pierre JENOT la décharge qu'il lui a supplié de lui donner de l'office de Maire qu'il a exercé pendant un an dans leur seigneurie, il a rendu son dit office aux dits Seigneurs et Dames, et a donné pour caution de son tort si aucun y a, la personne de Mangin HOLLET, et s'agissant de procéder consécutivement par les dits Seigneurs et Dames à la création d'un nouveau Maire, le Sieur Paul COUET escuyer Sieur du VIVIER, conseiller, secrétaire du Roy, Seigneur du dit Lorry pour et au nom et demoiselle Suzanne de GRAY de MALMEDY, veuve de défunt le sieur Louis COUET, vivant aussi escuyer Seigneur du dit Lorry en partie, estant tous et ce faire pour la quatrième et dernière fois ont pris le serment en tel cas accoutumé de Gigoult CLAUSSIN, Denis JENOT et Nicolas FLOZE, Jean BONNET, Louis MAHUIR et Jean MALAISE laisné, députés, tant de la communauté du dit Lorry que d'entre les officiers de Justice du même lieu, suivant l'usage à ce qu'ils procéderont et consentiront à l'élection de la personne qu'il échoit d'élire, nommer et présenter, pour remplir et exercer la dite charge de Maire, après quoi les dits électeurs députés s'étant retirés pour en délibérer et à leur retour leur ayant fait rapport qu'ils avaient fait choix sous leur bon plaisir de la personne de Nicolas WILLAUME, il avait été agréé par les dits Seigneurs et Dames qui l'ont mandé sur le champ et pris de lui le serment ordinaire en ce cas par le ministère du dit Sieur du VIVIER, en présence des autres Seigneurs et Dames ou leurs représentants qui ont signé le présent acte avec les dits Maire, officiers de Justice et électeur.

(Archives départementales de la Moselle
Série B 5220)

Vouerie de Vigneulles

Le seigneur de Vigneulles est l'abbé de Saint-Martin, puis l'abbé de Saint-Clément. À l'origine la vouerie est une délégation de pouvoir temporel que le seigneur abbé accorde pour se libérer de tâches profanes. Avec le temps la vouerie devient une sorte de fief héréditaire qui permet un prélèvement d'une partie de tous les profits de la seigneurie ecclésiastique.



Le double crime de Lorry-lès-Metz

(suite)

Exécution de la sentence

Nous reproduisons intégralement le texte des coupures de journaux de l'époque, mais pour en faciliter la lecture et la mise en page, nous les avons systématiquement retranscrits.

VENDREDI 24 JANVIER 1908

Deux condamnés à mort. — Ainsi que nous le faisons remarquer dans le compte rendu sur les débats du procès Thouvenin, il y a actuellement à la prison départementale à Metz un autre condamné à mort, Essling, qui, pendant l'avant-dernière session de la Cour d'assises, a été condamné à la peine capitale pour avoir assassiné une vieille femme à Hayange. Essling a demandé la révision du jugement ; mais la Cour de Leipzig a repoussé cette demande. En dernier lieu il a adressé un recours en grâce à l'Empereur. Jusqu'ici la décision impériale n'est pas encore connue.

Quant à Thouvenin, nous apprenons qu'il ne s'est pas départi de sa jactance depuis sa condamnation. Il a huit jours pour se pourvoir en cassation. Il est à prévoir qu'il fera usage de ce moyen légal pour prolonger de quelques semaines sa misérable existence.

Gazette de Lorraine

DERNIÈRES INFORMATIONS

METZ, le 3 JUILLET 1908

La condamnation à mort de Thouvenin

- Comme nous l'annonçons en seconde page, ce matin, à 9 h 1/2, en présence de M. Gombart, procureur impérial près du tribunal régional de Metz, de M. Bieringer, l'avocat de Thouvenin, et d'un greffier il a été donné lecture à l'assassin de Lorry du rejet de son pourvoi en grâce. Thouvenin qui depuis quelque temps est transformé, a paru excessivement abattu après la lecture de l'arrêt définitif.

Samedi, 4 juillet 1908

Exécution capitale. Le jeune Emile Thouvenin qui, le 12 décembre 1907, a assassiné à Lorry-lès-Metz le propriétaire François-Auguste Donnet et la veuve Wagner, sera exécuté demain, samedi, à 7 heures du matin, dans la cour de la maison d'arrêts, à Metz.

SAMEDI 4 JUILLET 1908

Exécution capitale. Le jeune Emile Thouvenin qui, le 12 décembre 1907, a assassiné à Lorry-lès-Metz le propriétaire François-Auguste Donnet et la veuve Wagner, sera exécuté demain, samedi, à 7 heures du matin, dans la cour de la maison d'arrêt, à Metz.

SAMEDI 4 JUILLET 1908

Exécution capitale. — Thouvenin, l'auteur du double assassinat commis à Lorry-lès-Metz, condamné à mort par la Cour d'assises de la Lorraine, sera exécuté demain samedi, à 7 heures du matin.

La notification de son exécution a été faite à Thouvenin ce matin à 9 heures et demie par M. le Procureur général assisté d'un greffier, du directeur de la prison et de son défenseur.

SAMEDI 4 JUILLET 1908

Exécution capitale. — Thouvenin, l'auteur du double assassinat commis à Lorry-lès-Metz, condamné à mort par la Cour d'assises de la Lorraine, sera exécuté demain samedi, à 7 heures du matin.

La notification de son exécution a été faite à Thouvenin ce matin à 9 heures et demie par M. le Procureur général assisté d'un greffier, du directeur de la prison et de son défenseur.

L'Exécution de l'Assassin Thouvenin

Léon Thouvenin a expié ce matin sur l'échafaud le crime qu'il avait commis dans la nuit du mercredi au jeudi 12 décembre dernier, à Lorry-lès-Metz, où il avait assassiné Auguste Donnet, propriétaire, âgé de 64 ans, et Mme Anne Wagner, sa mère, âgée de 88 ans, qui habitait avec lui. Rappelons brièvement les circonstances qui avaient accompagné ce forfait.

La fille de M. Donnet est mariée à Lorry et demeure non loin de la maison paternelle. Les petits enfants, venant comme tous les matins saluer le grand-père, trouvèrent la porte fermée et revinrent prévenir leur mère. Plusieurs voisins pénétrèrent alors dans la maison, par la porte du jardin derrière la maison. Le plus grand désordre règne dans les chambres, les armoires sont toutes ouvertes, le secrétaire éventré et les vêtements fouillés.

Dans le cellier, se trouvant entre la chambre d'habitation au rez-de-chaussée et la cuisine, et qui est fermé à clef, on trouve tout d'abord le cadavre de la grand-mère étendu sur le dos, la tête est tout ensanglantée, avec une large blessure au cou ; à droite, les pieds touchant presque le corps de sa mère, M. Donnet est dans la même position, autour de la main droite un mouchoir se trouve enroulé ; dans la main gauche il tient encore une petite lanterne ; le cou a été tranché de part en part, et, par une blessure très large, le sang s'est échappé et a formé une mare.

Le soir du même jour, la police secrète arrêta au Colosseum, à Metz, un jeune homme de 18 ans, nommé Léon Thouvenin, originaire d'Ancy-sur-Moselle, qui avait été jusqu'au mois d'octobre dernier au service de la famille Willaume-Donnet, à Lorry, et sur lequel pesaient de graves soupçons.

Au moment de son arrestation Thouvenin était en possession d'une somme de 800 M. Il ne tarda pas à faire des aveux complets. Le mardi soir il s'était introduit dans la maison de ses victimes avec l'intention bien arrêtée d'y voler. L'occasion propice ne se présentant point, il dut prolonger son séjour se nourrissant pendant ce temps uniquement de fruits. Mercredi soir M. Donnet entra dans le cellier pour tirer le vin pour le souper. Il aperçut Thouvenin, qui, après un court colloque, se précipita sur le vieillard et le tua d'un

coup de couteau à virole.

Le couteau trancha la carotide occasionnant une blessure absolument mortelle.

Lorsque Mme Wagner, étonnée de l'absence prolongée de son fils, descendit à son tour à la cave, le meurtrier la terrassa et après lui avoir porté plusieurs coups de couteau, lui laboura la figure à coups de talons. Son crime accompli, l'assassin fouilla toute la maison dédaignant les papiers de valeur et les bijoux de famille pour n'emporter que la somme sus-indiquée. Il se défila par les chemins de traverse et jeta l'instrument du meurtre dans un pré, où il fut retrouvé le surlendemain du crime. À Metz Thouvenin se livra à de nombreuses libations, pour être finalement arrêté au Colosseum. On le confronta avec les corps de ses victimes ; jamais il ne montra aucun repentir et exaspéra la population de Lorry par son attitude cynique.

Le 21 janvier dernier, après des débats qui durèrent deux jours, Thouvenin fut condamné à la peine de mort.

LE DERNIER JOUR DE THOUVENIN

C'est hier matin à 9 h ½, ainsi que nous l'avons dit, que Thouvenin a reçu communication du rejet de son recours en grâce. Cette nouvelle a produit chez le condamné un grand abattement. Cependant, il resta assez maître de lui. Son avocat, M^e Bieringer, qui était présent, lui avait demandé s'il avait un désir à manifester, Thouvenin répondit : « À quoi bon, demain tout sera fini pour moi. » Cependant, il demanda à voir sa mère.

Ce fut M. l'abbé Bour, aumônier de la prison, qui se chargea de la pénible mission d'aller annoncer à la malheureuse mère du condamné, à Ancy-sur-Moselle, que l'arrêt de la justice allait recevoir son exécution. L'entrevue suprême eut lieu vers 3 heures de l'après-midi dans la cellule qu'occupait Thouvenin. Elle fut poignante, l'infortunée mère ne cessait de sangloter, en disant : « Quelle honte ! » Thouvenin aussi paraissait profondément bouleversé. L'aumônier, qui avait accompagné la pauvre femme dans ce douloureux calvaire, abrégea l'entrevue, et Thouvenin fit ses adieux à sa mère.

Le reste de la journée, il se montra très calme. L'aumônier eut plusieurs entretiens avec lui. Thouvenin qui, au début de sa détention, s'était montré emporté et violent, était revenu à d'autres sentiments dans ces derniers temps. Hier il pria à plusieurs reprises dans les livres de piété que lui avait apportés l'aumônier. Il mangea comme d'habitude à midi et le soir, ne s'entretenant guère avec les gardiens qui le

surveillaient. À 9 heures du soir, M. l'abbé Bour le quitta et à 10 heures Thouvenin se coucha ; il dormit jusqu'à vers 2 heures, se réveilla pendant quelque temps, puis s'assoupit encore jusqu'à 4 heures.

L'aumônier vint le retrouver de bonne heure. À 6 heures, Thouvenin assista à la messe et communia. Il paraissait complètement résigné. Il prit une tasse de café au lait avec un petit pain.

Mardi, 7 juillet 1908

Exécution. On sait qu'au moment où il fut informé, vendredi matin, du rejet de son pourvoi en grâce et de sa mort imminente, Thouvenin est resté un moment comme hébété — on le serait à moins. Il s'est toutefois promptement remis et a absorbé de bon appétit un dîner composé de : potage, bœuf, rôti de veau, pommes de terre rôties, salade et compote, le tout arrosé d'une bouteille de vin rouge, puis on lui a donné des cigares et cigarettes à discrétion. Dans le courant de la journée, le condamné, constamment surveillé par deux agents de police, a dû changer de cellule avec Hilpert, condamné à mort la semaine dernière, changement qui l'a laissé complètement indifférent, tandis qu'il a produit une véritable terreur sur Hilpert qui croyait sans doute que sa dernière heure était arrivée. Lorsqu'on a demandé à Thouvenin s'il désirait encore quelque chose, il a dit qu'il voudrait bien voir une dernière fois sa mère. Ce désir a été naturellement exaucé, et dans l'après-midi il a reçu la visite de sa mère, de sa grand-mère et de son jeune frère âgé de neuf ans. L'infortunée mère n'a cessé de sangloter en disant « Quelle honte ! » Il va sans dire que les adieux ont été déchirants. Thouvenin a alors demandé encore un livre de piété qu'il a lu dans la soirée. L'aumônier, M. l'abbé Bour, l'a quitté à 9 h. Samedi matin, à 5 heures, lorsqu'on l'a réveillé après une nuit qu'il avait apparemment passée en dormant paisiblement, Thouvenin a encore exprimé le vœu suivant : « Qu'on veuille bien dire au Maire d'Ancy qu'il prenne soin de ma mère que j'ai toujours si mal traitée. »



Emile Thouvenin

MARDI, 7 JUILLET 1908

Exécution. On sait qu'au moment où il fut informé, vendredi matin, du rejet de son pouvoir en grâce et de sa mort imminente, Thouvenin est resté un moment comme hébété — on le serait à moins. Il s'est toutefois promptement remis et a absorbé de bon appétit un dîner composé de : potage, bœuf, rôti de veau et pommes de terre rôties, salade et compote, le tout arrosé d'une bouteille de vin rouge, puis on lui a donné des cigares et des cigarettes à discrétion. Dans le courant de la journée, le condamné, constamment surveillé par deux agents de police, a dû changer de cellule avec Hilpert, condamné à mort la semaine dernière, changement qui l'a laissé complètement indifférent, tandis qu'il a produit une véritable terreur sur Hilpert, qui croyait sans doute que sa dernière heure était arrivée. Lorsqu'on a demandé à Thouvenin s'il désirait encore quelque chose, il a dit qu'il voudrait bien voir une dernière fois sa mère. Ce désir a été tout naturellement exaucé, et dans l'après-midi, il a reçu la visite de sa mère, de sa grand-mère et de son jeune frère âgé de neuf ans. L'infortunée mère n'a cessé de sangloter, en disant : « Quelle honte ! » Il va sans dire que les adieux ont été déchirants. Thouvenin a alors demandé encore un livre de piété qu'il a lu dans la soirée. L'aumônier, M. l'abbé Bour, l'a quitté à 9 h. Samedi matin, à 5 heures, lorsqu'on l'a réveillé après une nuit qu'il avait apparemment passée en dormant paisiblement, Thouvenin a encore exprimé le vœu suivant : « Qu'on veuille bien dire au Maire d'Ancy qu'il prenne soin de ma mère que j'ai toujours si mal traitée. »

L'EXÉCUTION

Les bois de justice avaient été dressés dans une petite cour de l'intérieur de la prison, du côté de la rue Saint Gengoulf, où ont eu lieu les exécutions précédentes. Le montage de l'échafaud et de la guillotine avait été effectué dans la journée d'hier par M. Leichert, maître serrurier. C'est la machine antique, peinte en rouge sombre, avec les montants élevés, la planchette à bascule, qui sert à l'exécution des arrêts de la justice. Les bois sont remisés à l'intérieur de la prison ; l'étau avec la paire de couperets est conservé au parquet.

Lorsque, à partir de 6 heures et demie, les personnes munies de l'autorisation nécessaire pénétrèrent dans la cour, le sinistre appareil se présente dans toute son horreur. Le couperet au tranchant fraîchement aiguisé est relevé. Autour

de l'échafaud circulent Siller, l'exécuteur des hautes œuvres du Wurtemberg, commissionné spécialement pour l'Alsace-Lorraine, et ses deux aides. Siller est originaire de Zussenhausen, où il est équarisseur. Faisant face à l'échafaud est dressée une petite table recouverte d'un drap noir sur laquelle est posé un crucifix en cuivre entre deux chandeliers aux bougies allumées.

M. Gombart, procureur général, se présente avec MM. Schulz et Zentner, conseillers du tribunal régional, et Barth, greffier, tous en robe et coiffés de la toque.

Le bourreau et ses aides vérifient les sangles de la planche à bascule relevée, font manœuvrer le couperet qui s'abat d'un coup sec, ainsi que la planche.

Entre-temps arrivent les douze citoyens désignés par la Mairie, les médecins, les avocats, trois professeurs de la Faculté de médecine de Strasbourg qui procéderont tout à l'heure à l'autopsie du corps du supplicié, en tout 50 à 60 personnes, presque toutes en redingote et chapeaux haut de forme.

À côté de l'échafaud on place le cercueil peint en noir et dont le fond est rempli de copeaux et de sciure.

Le service d'ordre n'est plus fait comme autrefois par un piquet de soldats qui entouraient l'échafaud. Quatre agents et un brigadier en uniforme sont là sous les ordres de M. Bethmann, commissaire.

À 7 heures moins cinq M. le procureur général, les juges, le greffier, le bourreau et ses aides vont aller prendre le condamné. Les conversations à voix basse cessent et ceux qui vont être témoins du dernier acte de l'affaire Thouvenin ne peuvent se défendre d'un sentiment d'angoisse.

Après deux ou trois minutes, le cortège fait son entrée dans la cour de la prison. Thouvenin paraît entre M. l'aumônier qui porte le surplis et l'étole noire, et M. l'abbé Bour frère de l'aumônier. Le condamné a les traits tirés et le teint pâle. Il porte le costume qu'il avait le jour de son crime. Les cheveux sont peignés avec quelque soin. La physionomie de l'assassin n'a guère changé. Quel monde de réflexions se présentent à l'esprit, à la vue de cet adolescent qui, dans quelques instants, va monter sur l'échafaud pour expier les crimes auxquels il a été poussé par l'inconduite, la paresse et la débauche !

M. le procureur général dit au greffier de donner lecture du jugement condamnant Thouvenin à mort. Thouvenin, placé de l'un des côtés de la table, écoute sans sourciller, abaissant parfois le regard. La lecture terminée, M. l'aumônier et son frère s'agenouillent; Thouve-

nin met aussi un genou en terre. Il fait comme eux le signe de la croix et répond d'une voix étouffée aux prières des agonisants que récite l'aumônier. Il paraît complètement résigné à son sort; son calme est même étonnant pour tous ceux qui l'avaient vu aux assises. Les prières terminées, il fait le signe de la croix et se livre tranquillement au bourreau et à ses aides qui lui font monter les quelques marches de l'échafaud. On lui bande les yeux, on le place sur la bascule dont les boucles sont serrées en un instant; la planche est abaissée, encore quelques instants... et justice est faite. Sept heures sonnent à la cathédrale. Le corps et la tête sont placés dans le cercueil, qui est porté dans une salle toute proche, pendant que les prêtres récitent le « De profundis » et que les assistants s'écoulent sous le coup de la plus profonde émotion.

Thouvenin a expié son crime. Que Dieu lui fasse miséricorde!

M. le procureur général dit au greffier de donner la lecture du jugement condamnant Thouvenin à mort. Thouvenin, placé de l'un des côtés de la table, écoute sans sourciller, abaissant parfois le regard. La lecture terminée M. l'aumônier et son frère s'agenouillent; Thouvenin met aussi un genou à terre. Il fait comme eux le signe de la croix et répond d'une voix étouffée aux prières des agonisants que récite l'aumônier. Il paraît complètement résigné à son sort; son calme est même étonnant pour tous ceux qui l'avaient vu aux assises.

Les prières terminées, il fait le signe de la croix et se livre tranquillement au bourreau et à ses aides qui lui font monter les quelques marches de l'échafaud. On lui bande les yeux, on le place sur la bascule dont les boucles sont serrées en un instant; la planche est abaissée, encore quelques instants... et justice est faite.

Sept heures sonnent à la cathédrale.

Le corps et la tête sont placés dans le cercueil, qui est porté dans une salle toute proche, pendant que les prêtres récitent le « De profundis » et que les assistants s'écoulent sous le coup de la plus profonde émotion.

Thouvenin a expié son crime. Que Dieu lui fasse miséricorde !



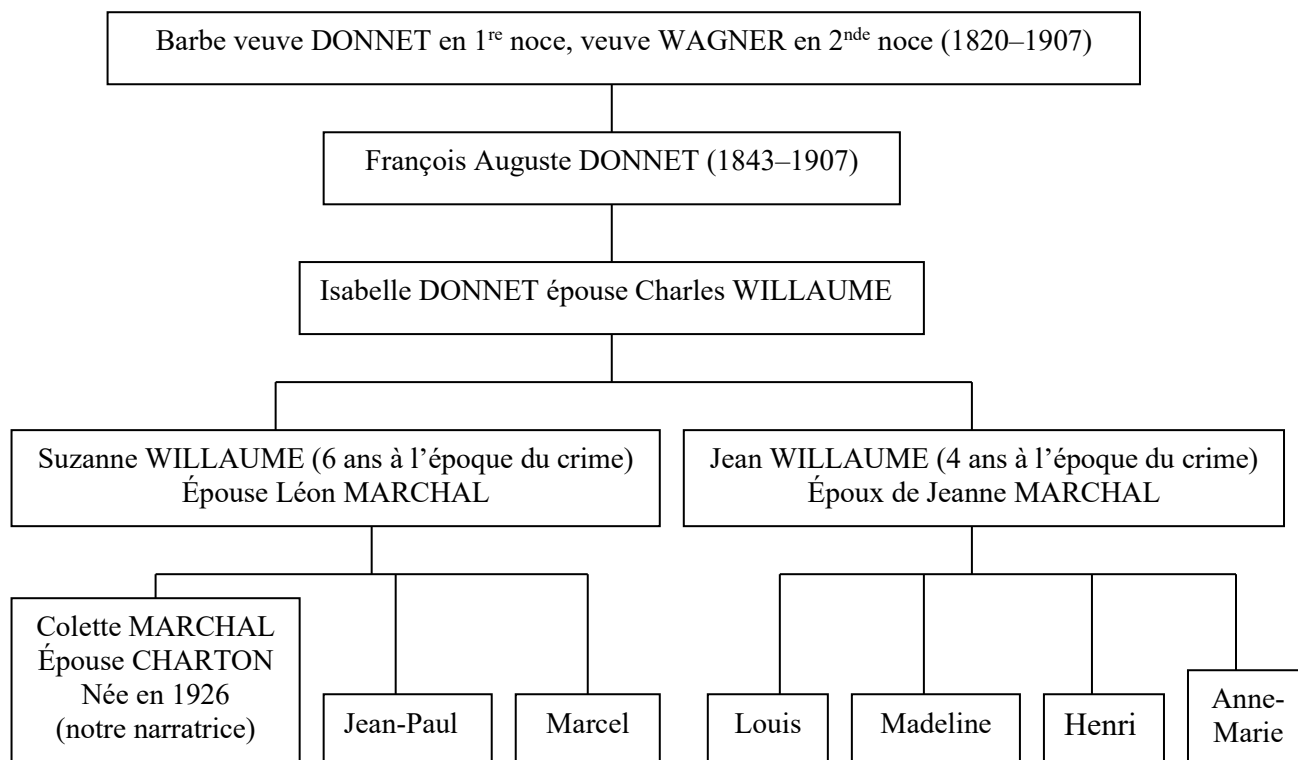
Dans le prochain Bulletin nous publierons les réflexions sur la peine de mort que cette exécution a suscitées dans la presse locale de l'époque. Nous y ajouterons quelques documents sur la peine de mort, glanés au fil des siècles.

Témoignage de Madame Colette CHARTON-MARCHAL

Recueilli le 9 juin 2006 par Véronique LE BER et Roger MARIOTTE

Nous remercions vivement monsieur et madame CHARTON de nous avoir chaleureusement reçus. Un grand merci à madame CHARTON pour avoir accepté de revivre ses souvenirs d'enfance bien douloureux.

Madame Colette CHARTON-MARCHAL est l'arrière arrière-petite-fille de madame Barbe WAGNER, et l'arrière-petite-fille de monsieur Auguste DONNET, assassinés le 11 décembre 1907 à Lorry lès Metz.



Léon et Jeanne MARCHAL sont frère et sœur ; dans la même fratrie il y a aussi Paul et Hubert (père de Jacques MARCHAL, ancien maire du village). Suzanne et Jean WILLAUME sont les deux enfants qui trouvant la porte de leur grand-père fermée, coururent donner l'alerte chez Isabelle DONNET et Charles WILLAUME leurs parents.

Le crime était un sujet tabou dans la famille de Colette, comme dans tout le village d'ailleurs.

En 1936, Colette, alors élève de l'école des filles du village dans la classe de Sœur Anne Andrée, assiste à une leçon où il est question des patronymes. Sœur Anne André insiste sur le fait qu'il est pratiquement impossible de changer de nom de famille, sauf si un fait très grave intervient et elle donne un exemple en ces termes : « Du reste, les frères de l'assassin des parents de Colette auraient pu changer leur nom. » Se rendant compte que Colette est anéantie par la révélation de l'assassinat de ses arrière grands parents,

Sœur Anne Andrée donne quelques explications, parlant notamment de monsieur Germain JENOT, un jeune homme du village, qui a découvert le couteau. De suite en rentrant à la maison, Colette interroge sa mère qui lui dit affolée : « Surtout n'en parle pas à la mamie, il y a eu un meurtre, il ne faut pas en parler ».

Une autre fois, la grand-mère de Colette recevait une amie qui relatait avoir assisté à un procès d'assises au tribunal de Metz et Colette entendit sa grand-mère dire : « mon Dieu taisez-vous, vous ne savez pas ce que c'est les assises, c'est terrible quand on y passe ».

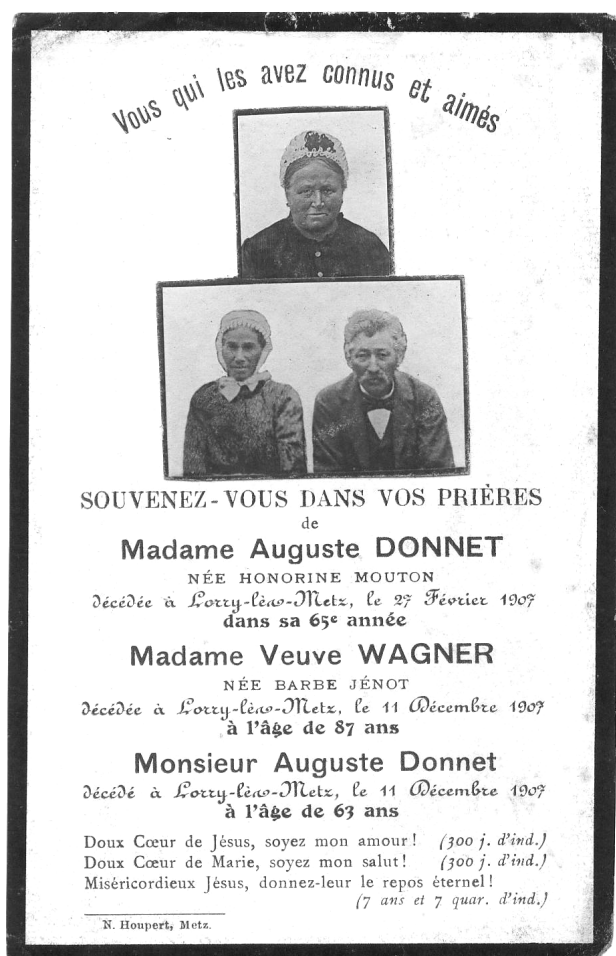
Ce furent les deux seuls témoignages du crime que Colette a pu avoir dans son enfance, par contre elle se souvient très bien que pendant longtemps elle n'osait plus aller voir ses cousins qui habitaient la maison du crime et surtout, elle ne voulait plus aller à la cave.

En 1946, il y eut un crime similaire non loin de l'hôpital Saint-André à Metz : une notable et sa gouvernante avaient été assassinées et le journal *Le Lorrain* fit alors la comparaison avec le crime de Lorry-lès-Metz.

En 1947, ce même journal publia dans sa rubrique « cela s'est passé il y a quarante ans » à nouveau l'histoire du crime de Lorry-lès-Metz.

Image mortuaire des victimes du crime commis à Lorry-lès-Metz le 11 décembre 1907

Au siècle dernier, il est d'usage, à l'occasion d'un décès, d'imprimer une image mortuaire, avec une photo du défunt et, au dos, une prière permettant d'obtenir des indulgences plénières. Cet usage disparaît à partir des années 1980.



C'est avec l'aimable autorisation de madame Colette CHARTON que nous pouvons publier cette image mortuaire. Nous la remercions chaleureusement.

Sur le document figurent trois personnes. En haut, madame Auguste DONNET, née MOUTON, décédée le 27 février 1907, était l'épouse d'Auguste DONNET. Aucune image mortuaire n'ayant été réalisée depuis sa mort, la famille l'a fait figurer avec son mari et sa belle-mère, sur

l'image consacrée aux deux victimes du crime commis le 11 décembre 1907 à Lorry lès Metz.

Madame veuve WAGNER était mariée en premières noces à monsieur DONNET père, de cette union était né Auguste DONNET.

École de filles de Lorry-lès-Metz



Année 1948-1949, avec le Père Robert SIMON des Missions africaines.

Prochains rendez-vous avec Lorry lès Metz « au fil du temps »

Journées du Patrimoine

16 et 17 septembre 2006

Lorry lès Metz

Visite de l'église

Le clocher

L'horloge

Lorry participe au Vingtième Anniversaire du SIVT

Samedi 23 septembre

15 heures

Visite guidée de l'église et du clocher



Dimanche 24 septembre

9 heures

Rendez-vous en mairie

Les ouvrages militaires de Lorry

Expo puis visite sur le terrain

Retour pour midi

Quatrième Salon du Livre d'Histoire de Woippy

18 et 19 novembre 2006

Salle Saint Exupéry

Woippy

Lorry lès Metz « au fil du temps »

Association d'histoire

Siège : en mairie 46 Grand-rue

57 050 LORRY LES METZ



Bulletin réalisé et édité par l'association

Directeur de la publication : F. COURTADE

Dépôt légal : Juillet 2006